

FCP de droit français

OTEA ACTIONS EUROPE

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : OTEA Capital
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

OTEA Capital - 58 rue Pierre Charron - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe (s)	40
Caractéristiques de l'OPC (suite)	41
Information SFDR	42



CAPITAL

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

OTEA ACTIONS EUROPE - Parts C Code ISIN : FR0010744573

Société de gestion : OTEA Capital

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds est, au travers d'une sélection de titres discrétionnaires, la recherche d'une croissance du capital supérieure à 6,2% par an en moyenne, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant aux marchés actions européens.

Le FCP est éligible au PEA, l'investissement minimum aux actions des pays de la communauté européenne sera de 75%. Le FCP est principalement orienté sur les titres actions par des investissements directs.

- Le portefeuille sera constitué d'un maximum de 50 valeurs, principalement grandes et moyennes capitalisations sur tous secteurs. Lorsque l'évolution de ces marchés paraît favorable à la SGP, le fonds pourra être exposé aux marchés actions jusqu'à 110% de l'actif.

La sélection des investissements repose sur l'utilisation combinée de l'analyse quantitative comme premier filtre et de l'analyse fondamentale comme support de la décision d'investissement. Les clés de la sélection de titres demeurent la qualité de la société et la valorisation qui doivent toutes deux laissées apparaître un potentiel d'appréciation sensible sur la période d'investissement considérée.

- Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif. La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée et du rating. Leur sensibilité restera inférieure à 5.

- Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

La composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel, ni au niveau d'une classe d'actifs un indicateur de référence.

Le Fonds prend en compte les critères ESG dans son processus de gestion cette approche n'est pas déterminante dans les décisions de gestion et le Fonds n'a pas d'objectifs liés à la durabilité. Pour obtenir plus d'informations sur la prise en compte des critères ESG, veuillez consulter notre politique ESG sur notre site internet :

Politique ESG – OTEA Capital (otea-capital.fr) <https://otea-capital.fr/politique-esg/>

Réglementation SFDR : Sous l'article 8

L'indice « Dow Jones Euro Stoxx » dividendes réinvestis, pourra cependant être retenu comme indicateur de performance à posteriori.

Classification AMF : OPCVM Action des pays de la communauté européenne.

FCP de capitalisation

La VL est quotidienne.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 14.00 (heure Paris) auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine VL en dix-millièmes de parts.

Durée recommandée de placement : Minimum 5 ans.

- Le fonds pourra investir de 0% à 25% de son actif net dans des actions de petites capitalisations.

-Le fonds pourra être exposé à un risque de change sur les devises européennes non intégrées dans l'euro ou sur le dollar US. Ce risque ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant et ne représentera pas plus de 10% de l'actif net.

- Utilisation possible d'instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré d'actions, en couverture ou en exposition. L'exposition action restant comprise entre 60% et 110% de l'actif.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds

Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « catégorie 6 », ce qui rend compte du type de gestion mis en œuvre par OTEA Capital basée sur les actions de sociétés européennes.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque d'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le gérant pourra être amené à intervenir sur les marchés de futures et d'options, sur actions et sur indices.

- Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Evènement significatif intervenus au cours de l'exercice

Aucun n'évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2022, la valeur liquidative du fonds s'établit à 218,97 euros pour la part R et 91,15 euros la part C. La performance de la part R est de -14,98% et celle de la part C est de -13,96% sur l'exercice allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le nombre de parts est 59 518,3244 pour la part R et 16 016,50 pour la part C. L'actif net du fonds s'établit à € 14,49 millions à la clôture.

Pour rappel, OTEA PEA est un FCP classé « Actions des pays de la communauté européenne » pouvant être investi jusqu'à 100% en actions, classe d'actifs la plus risquée. Le fonds est investi au minimum à 75% dans des actions et l'exposition aux marchés actions peut varier entre 60% et 110%.

Environnement économique

L'année 2022 a été marquée par la forte remontée de l'inflation qui a touché tous les pays du monde. Cette inflation a fortement progressé jusqu'à atteindre des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis le début des années 1980. Cette augmentation globale des prix s'explique par 3 raisons majeures : 1/ Le redémarrage fort et soudain de l'économie mondiale après la pandémie de la Covid 19, 2/ des chaînes d'approvisionnements mondiales encore perturbées par des précédents goulets d'étranglement, 3/ la brutale augmentation des prix de nombreuses matières premières et des coûts de l'énergie à la suite du conflit Russo-Ukrainien.

Cet environnement économique global a contraint les Banques Centrales à modifier sévèrement leur politique monétaire en augmentant leurs taux d'intérêts directeurs. La hausse de l'incertitude économique, de l'instabilité politique internationale et des taux d'intérêt a naturellement pesé sur les actifs financiers cotés, alors que les profits des entreprises ont dans l'ensemble très bien résistés.

L'économie européenne a, de son côté, été sous la menace d'une crise énergétique majeure, avec de potentielles interruptions d'électricité pour les différents acteurs économiques. Cette crise a été finalement évitée grâce à la constitution en amont de stocks de gaz significatifs, à la douceur de l'hiver qui a limité la consommation, consommation qui a par ailleurs fortement baissé (de l'ordre de 20%) sous l'effet de prix plus élevés et de restrictions de la part des consommateurs.

Les Etats-Unis ont atteint un pic d'inflation au mois d'août 2022, et ont vu celle-ci graduellement ralentir par la suite. Le marché de l'immobilier enregistre une diminution d'activité importante (baisse des transactions), mais sans effondrement des prix. L'endettement des ménages est beaucoup plus sain qu'à l'époque des subprimes. La proportions des prêts à taux variables est ainsi de 10% contre 35% en 2006. Le stocks et constructions sont par ailleurs à un niveau de l'ordre de 25 à 30% de ce qu'ils étaient à l'époque. Le principal sujet reste celui du marché du travail. Avec un taux de chômage à 3,5%, au plus bas depuis 50 ans, et un niveau d'offre d'emplois près de 2 fois supérieur au nombre de chômeur, la pression salariale est amenée à rester élevée, et contraint la Fed à aller au bout de sa politique de resserrement monétaire.

La situation en Chine est restée compliquée jusqu'à fin octobre. La politique 0-covid très stricte qui a été menée jusque-là, a fortement limité la consommation intérieure et la capacité du pays de répondre au redémarrage économique mondial, en plus d'importantes privations de libertés. Le 20^{ème} Politburo a centralisé plus que jamais le pouvoir dans les mains de Xi Jinping, qui a par la suite abandonné cette politique 0-covid. Cet élément est favorable au plein rétablissement de la circulation des marchandises, même s'il pourrait être source d'inflation, avec le retour de la consommation chinoise.

L'économie mondiale a réalisé une croissance de 3,0% du PIB en 2022, principalement tirée par l'Inde (+6,9%) et la zone Euro (+3,5%). L'inflation mondiale a été de 7,2%. Si elle a été générale, elle a davantage touché les pays développés (US +8%, zone Euro +8,4%).

Au niveau des marchés financiers, leur performance d'ensemble est largement le reflet de la politique monétaire très restrictive menée par la Fed, la BCE et la BoE principalement. Fait rarissime, les marchés actions et obligataires ont fortement baissé de concert, dans une proportion conjuguée pratiquement sans références historiques.

Les marchés actions (chiffres en devise locale) ont ainsi baissé de 19,5% pour le MSCI World. Les Etats-Unis ont été dans cette moyenne, avec -19,4% pour le S&P 500, mais surtout -33,1% pour le Nasdaq. Les valeurs technologiques, et celles de croissance au sens large, ont été particulièrement touchées par le changement des politiques monétaires. L'Europe s'en sort mieux avec une baisse de -11,7% pour l'Eurostoxx 50 dont -9,5% pour le CAC40.

L'Asie a baissé de -15,5% (HK) mais l'Inde a bénéficié de sa croissance (+4,4% pour le Sensex). La Russie, pénalisée par les sanctions occidentales, a baissée de -39,2%. Les marchés actions ont néanmoins enregistré un rebond sur le dernier trimestre.

Du côté des marchés obligataires, les obligations souveraines américaines ont baissé de 12,9%, et celles européennes de -17,8%. Elles ont entraîné dans leur baisse les obligations d'entreprises Investments grade (-13,8% en Europe) et, dans une moindre mesure, le Haut Rendement (-9,4% en Europe).

Stratégie d'investissement

La performance du fonds a été pénalisée par Claranova, Criteo, Korian, ou encore Atos que nous avons cédé. Inversement, Cast, Visiativ, SES-imagotag, Esker et Spie ont une contribution positive.

Nous sommes toujours confiants quant au potentiel de Claranova et Criteo que nous conservons. Nous conservons également Korian qui a été injustement emporté dans la tourmente Orpéa. La dynamique du « Retail media » se confirme et cela devrait favoriser la performance de Critéo dans les années à venir.

La société Cast a été retirée de la côte après une offre à 7,80€ initiée par le fonds BridgePoint avec le soutien du management. SES-imagotag offre des solutions digitales pour les distributeurs comme Carrefour avec plus de 50% de part de marché des étiquettes électroniques de gondole. L'entreprise est dans une dynamique très positive avec des perspectives liées au déploiement du contrat Walmart qui offre une visibilité sur plusieurs années. Visiativ continue de profiter de son leadership comme intégrateur de solutions Dassault Systèmes pour développer et monétiser ses autres activités (plateforme Moovapps, Conseil, services Cloud) sur une base de ~18 000 clients PME/ETI.

Objectif et Perspectives

L'économie mondiale devrait enregistrer un faible taux de croissance en 2023, et donc en ralentissement significatif par rapport à 2002, elle devrait néanmoins éviter une forte récession. Au niveau de la zone Euro, la période critique était celle de l'hiver, notamment pour l'Allemagne et l'Italie, mais le 4^{ème} trimestre 2022 et le 1^{er} trimestre 2023 devraient rester juste au-dessus des 0% de croissance. Le FMI a ainsi révisé à la hausse en début d'année ses attentes de croissance économique mondiale à 2,9% (+0.2pts), du fait de perspectives plus favorable aux Etats-Unis et en Europe. La réouverture de la Chine amène également une révision importante de la croissance chinoise attendue, à +5,2% v. +4,4% précédemment.

Cette amélioration est en partie alimentée par un niveau d'inflation moindre en 2023, laissant présager que la politique de hausse des taux d'intérêt arrive à son terme. L'objectif de la Fed est de 5-5,25% et de 3,5% pour la BCE.

Néanmoins, il convient de rester prudent. Les forces déflationnistes qui étaient en place depuis 10 ans sont remplacées par des tendances - relocalisation, transition énergétique, démographie chinoise – porteuses d'inflation. Si l'inflation devrait tendre vers les 3-4% à horizon 2024, il nous semble que les Banques centrales (Fed, BCE) devront rester prudentes avant d'entamer une baisse des taux.

En termes d'allocation d'actif, l'environnement actuel est particulièrement favorable aux obligations, qui retrouvent des rendements de près de 5%, ce qui n'avait pas été observé depuis 10 ans. Nous favorisons dans un premier les obligations d'entreprise dite Investment Grade, même si elles comportent une sensibilité élevée aux taux d'intérêts. Le haut rendement permet d'aller chercher des rendements de 8-10% et le risque de défaut est pour l'instant très contenu. Il reste néanmoins plus risqué.

Les marchés actions sont d'un côté sur des niveaux de valorisation attractifs, notamment pour l'Europe, alors que les Etats-Unis sont sur leur moyenne de valorisation historique, mais les perspectives de croissance bénéficiaires semblent très limitées, et inférieures à 5%. Une remontée des marchés se fera davantage sur une appréciations des multiples. Il est à noter que les résultats des entreprises sont depuis le 2^{ème} trimestre 2022 encourageants, et démontrent une bonne capacité à maintenir les marges dans un contexte de coûts moins favorable. Nous favorisons en début d'année l'Europe.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CAST SA		1 592 680,00
CLARANOVA SA 5.0% 01-07-23 CV	663 000,00	
VISIATIV SA	15 432,24	638 895,14
ESKER SA	522 609,53	
GENERIX GROUP		423 916,99
STELLANTIS NV	400 335,60	
STMICROELECTRONICS NV	383 549,60	
SES IMAGOTAG SA	374 089,75	
BNP PARIBAS	311 589,00	
MICHELIN (CGDE)	295 975,50	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCÉDURE DE CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

Otea Capital a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Les principaux critères pour la sélection et l'évaluation des intermédiaires sont l'accès à la recherche, le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, et la notoriété.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE

Le programme de contrôle réalisé au cours de l'exercice 2022 n'a décelé aucun dysfonctionnement grave nécessitant d'action immédiate.

Les quelques recommandations émises lors des contrôles de deuxième niveau ont toutes été appliquées.

Conformément à l'article 313-2 du RG AMF, pour que le dispositif de contrôle soit « efficace » et « effectué de manière indépendante », la SGP doit prendre en compte et appliquer le plus grand nombre des recommandations émises à partir du moment où elle les accepte, ce qui a été le cas sur l'exercice 2021.

POLITIQUE DES DROITS DE VOTE

La prise de connaissance des assemblées générales s'effectue par le biais de la presse spécialisée, des informations communiquées par l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) et CACEIS (Dépositaire).

Conformément à sa politique de vote, au cours de l'exercice 2022, la société Otea Capital, a choisi de participer aux assemblées générales des sociétés pour lesquelles les OPCVM qu'elle gère, détenant plus de 1% du capital de la société en question.

Toutefois, selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par le FCP, les gérants se réservent la possibilité de participer ponctuellement aux assemblées et d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus en portefeuille.

La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des souscripteurs du FCP, est la principale motivation pour l'exercice des droits de vote.

En 2022, Otea Capital n'a participé à aucune assemblée générale.

Otea Capital s'est engagé à respecter les Principes pour des Investissements Responsables, avec la signature de ces « PRI ».

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Otea Capital est une société de gestion entrepreneuriale dont la philosophie d'investissement repose sur des principes de long terme et une analyse approfondie des entreprises. Cela nous a donc semblé être dans la continuité de notre développement que de mettre en place une intégration des critères ESG dans notre processus alors que nous sommes convaincus de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Prendre en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), dans le processus de gestion, permet d'améliorer la connaissance des sociétés en regardant au-delà des chiffres : politique de ressources humaines, formation des collaborateurs, conditions de travail, relations avec les clients, traitement et relations avec les fournisseurs, l'impact sur l'environnement, la biodiversité, la pollution, connaissance des nouvelles réglementations, détection des

opportunités de développement, meilleure anticipation des risques. Nous pensons donc que l'analyse des critères ESG aide à mieux évaluer l'entreprise et à mieux mesurer le risque des investissements ainsi que les opportunités.

Notre démarche repose sur une politique d'exclusion, puis une intégration ESG via notre modèle de notation interne. Toute société investie dans les fonds actions SFDR 8 passe au crible de notre modèle d'analyse ESG interne. Dans notre approche ESG, nous tenons à associer l'expertise extra-financière aux analyses stratégique, économique et financière, afin d'assurer une vision aussi complète que possible des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Concrètement, les gérants engagent un dialogue sur les sujets ESG : lors de leurs rencontres avec les dirigeants, en amont des Assemblées Générales, lorsque des points d'amélioration ont été identifiés. Un rapport est publié annuellement, qui détaille les sujets sur lesquels un suivi a été mis en place et les progrès réalisés (rapport PRI). Otea Capital fait partie signataires des PRI en France depuis octobre 2021.

Le Fonds OTEA Actions Europe sélectionne ses investissements en combinant analyse financière et analyse extra financière. Cette dernière repose sur l'utilisation d'outils internes et externes.

Notre approche repose sur l'application de filtres d'exclusion et de l'intégration de critères ESG selon une approche « best effort » et selon un modèle propriétaire.

Nous appliquons les exclusions suivantes :

- entreprises impliquées dans le développement, la production, la maintenance, l'utilisation, la distribution, le stockage, le transport et la vente de bombes à sous-munitions et de mines anti-personnel et de leurs composants clés ;
- entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon thermique.
- sociétés impliquées dans des controverses graves (définies par la nature et l'ampleur de l'impact).

Analyse ESG / Notation

Le choix des 20 indicateurs retenus relève de l'intérêt intrinsèque de chaque critère, mais aussi de la fréquence de divulgation de ces informations par les sociétés de notre univers investissement.

Pilier Environnement (5 indicateurs)

- ✓ Politique de changement climatique / identification des risques liés à l'environnement
- ✓ Emissions de GES
- ✓ Consommation d'énergie
- ✓ Gestion eau
- ✓ Gestion des déchets

Pilier Social et Sociétal (7 indicateurs)

- ✓ Chaîne d'approvisionnement / fournisseurs
- ✓ Turnover
- ✓ Diversité homme/femme au sein de l'effectif
- ✓ Représentation des femmes au sein de fonctions de direction
- ✓ Taux d'accident
- ✓ Politique de santé et de sécurité
- ✓ Politique de formation des salariés

Pilier Gouvernance (8 indicateurs)

- ✓ UN Global Compact Signatory
- ✓ Légitimité / expérience dans le métier de l'équipe dirigeante
- ✓ Diversité homme/femme du comité exécutif
- ✓ Stabilité équipe dirigeante à 5 ans ou bon plan de succession
- ✓ Niveau d'indépendance du conseil d'administration
- ✓ Fonction séparée entre président et DG
- ✓ Politique de rémunération de l'équipe dirigeante (alignement des intérêts entre l'équipe dirigeante et les actionnaires et transparence des critères de rémunération)
- ✓ Droit des actionnaires

Nous avons fait le choix de surpondérer le critère de gouvernance (à hauteur de 50% de la note) et de pondérer les critères S et G pour 25% chacun, compte tenu de l'importance de la qualité des structures de direction dans les entreprises, ce qui est particulièrement vrai pour les petites et moyennes sociétés. Une note est ainsi élaborée sur chacun des trois critères (E, S et G).

Nous avons retenu une approche de « best effort », ce qui nous permet de sélectionner des sociétés ayant les meilleures pratiques ESG dans chaque secteur mais de prendre aussi en compte les entreprises performantes dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Notation « best effort » : permet d'identifier les sociétés qui, par leurs actions, sont dans une démarche d'amélioration significative en termes de respect du développement durable. La note est donc calculée sur la base de l'évolution de la note ESG sur une période de 5 ans. Nous vérifions que l'accélération est réelle dans la durée, avec un point d'étape chaque année. Nous avons ainsi privilégié une approche dynamique, appréciant l'amélioration de la démarche d'une société donnée dans le temps ; ce progrès nous apparaît comme une source de création de valeur pour l'actionnaire.

Nous recueillons les informations dans les données publiques publiées par les sociétés ou par un dialogue avec elles (rencontres fréquentes avec les sociétés tout au long de l'année), auxquelles nous ajoutons les mesures fournies par la base Bloomberg et Sustainalytics sont agrégées dans notre grille de référentiel. Les résultats obtenus pour chaque indicateur font ressortir un score et permettent un classement de la société.

Les notations sont mises à jour dans un délai de 12 mois ou de manière plus ponctuelle en cas d'information mettant en cause la notation actuelle.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

Le Fonds OTEA Actions Europe promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 31/12/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 20,0 sur une échelle de 0 à 100 (source Morningstar).

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion www.otea-capital.com

La prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC couvre 93% des actifs du fonds.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus ;
- 2) des coûts plus élevés ;

- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation moyenne pondérée des facteurs E, S et G en utilisant le référentiel de notation extra-financière de nos partenaires ESG et/ou celui notre analyse extra-financière interne. La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Investissements en OPC

Les OPC sélectionnés en sus des titres vifs relèvent, dans leur majorité, d'un processus ESG au moins équivalent à celui décrit pour les titres vifs.

De plus, pour les OPC gérés par des sociétés de gestion externes, OTEA Capital prend connaissance de leurs processus d'intégration ESG et sélectionne principalement des fonds relevant d'une intégration ESG au moins équivalente à celle décrite pour les titres vifs ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure".

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « *Do No Significant Harm* »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

En vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Eligibilité au PEA

OTEA Actions Europe est un Fonds de placement éligible au PEA (investi au minimum à 75% dans des entreprises dont le siège social est situé dans un Etat de l'Union Européenne).

Au 31 décembre 2022, le Fonds est investi à 90,58% en actions dont 85,63% dans des entreprises éligibles au PEA.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération des collaborateurs d'OTEA Capital est élaborée et tenue à jour par ses deux dirigeants. Elle concerne tous les collaborateurs et couvre l'ensemble des rémunérations. Elle respecte les principes auxquels OTEA Capital est soumis au titre des agréments reçus. OTEA Capital se place sous le principe de proportionnalité en prenant en compte la taille de la société, son organisation interne ainsi que la nature et la complexité de ses activités. Elle n'encourage pas à la prise de risque. Aucune distinction n'est faite entre les preneurs de risque et les autres collaborateurs pour la détermination des rémunérations variables.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel sur l'exercice 2022 :

Le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables et les indemnités de fin de contrat) versées par OTEA Capital à l'ensemble de son personnel (soit 9 personnes bénéficiaires en 2022) s'est élevé à 978 keur (coût société).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

OTEA Capital

58 rue Pierre Charron

75008 PARIS

Tél : +33 (0)9 73 87 02 73

www.otea-capital.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

OTEA ACTIONS EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OTEA CAPITAL
58, rue Pierre Charron
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OTEA ACTIONS EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OTEA ACTIONS EUROPE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

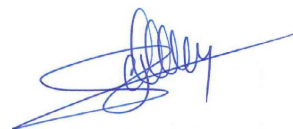
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.14 18:41:57 +0200



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	14 792 338,06	16 706 466,19
Actions et valeurs assimilées	13 127 158,06	15 498 684,33
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	13 127 158,06	15 498 684,33
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	836 760,00	174 560,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	836 760,00	174 560,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	828 420,00	1 028 270,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	828 420,00	1 028 270,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		4 951,86
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		4 951,86
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		10 640,17
Opérations de change à terme de devises		
Autres		10 640,17
COMPTES FINANCIERS		1 107 883,86
Liquidités		1 107 883,86
TOTAL DE L'ACTIF	14 792 338,06	17 824 990,22

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 826 218,98	16 497 982,15
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	782 908,12	1 543 937,03
Résultat de l'exercice (a,b)	-116 225,13	-489 065,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	14 492 901,97	17 552 853,26
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		4 951,86
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		4 951,86
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		4 951,86
Autres opérations		
DETTES	28 676,85	267 185,10
Opérations de change à terme de devises		
Autres	28 676,85	267 185,10
COMPTES FINANCIERS	270 759,24	
Concours bancaires courants	270 759,24	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	14 792 338,06	17 824 990,22

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0322		626 676,27
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	543,36	2,22
Produits sur actions et valeurs assimilées	214 174,57	172 856,87
Produits sur obligations et valeurs assimilées	41 800,00	8 800,00
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	256 517,93	181 659,09
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	7 822,98	14 214,26
Autres charges financières		
TOTAL (2)	7 822,98	14 214,26
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	248 694,95	167 444,83
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	370 209,95	651 712,70
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-121 515,00	-484 267,87
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	5 289,87	-4 798,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-116 225,13	-489 065,92

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

OTEA Capital délègue le calcul de la valeur liquidative du **OTEA ACTIONS EUROPE**, qui sera calculée par le valorisateur chaque jour ou la veille en cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France. **OTEA Capital** conserve la responsabilité du calcul de la valeur liquidative.

Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de clôture.
Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués au cours de clôture.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées, à l'exception des obligations convertibles, sont évaluées au dernier cours coté bid.
Les obligations convertibles sont évaluées au dernier cours coté mid.

Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes :

- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.

Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un «Pricing Sheet Agreement» défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes et conditionnels (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation. Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

Swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

Change à Terme

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (service de réception et de transmission d'ordres, service d'exécution d'ordres, services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie Frais du DICI

	FRAIS FACTURES à l'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
1&2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts R : 2.50% TTC Taux maximum Parts R-USD : 2.50% TTC Taux maximum Part C : 1.30% TTC Taux maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50% TTC Taux maximum
4	Commissions de mouvements	Prélèvement sur Chaque transaction	
	- Société de gestion		Néant
	- Dépositaire		5€ (France, Belgique, Pays-Bas) 10€ (Clearstream / Euroclear Bank) 15 € (valeurs étrangères : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Suède, Finlande, Norvège, GB, USA, Japon, Canada)
5	Commission de surperformance	Actif net	Parts R et R-USD : 20%TTC de la surperformance du FCP au-dessus de 5,00%. Avec High Water Mark. Parts C : 20%TTC de la surperformance du FCP au-dessus de 6,20%. Avec High Water Mark

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

A compter du 1^{er} janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Indicateur de référence et proportion :

L'indicateur est : pour les parts R et R-USD la référence absolue de 5,00 % annualisés et pour les parts C la référence absolue de 6,20% annualisés.

La commission de surperformance correspond à 20% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la VL est inférieure au niveau de High Water Mark (dernière VL de clôture d'exercice sur laquelle des commissions de surperformance ont été perçues). Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et supérieure au niveau de High Water Mark, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OTEA ACTIONS EUROPE C	Capitalisation	Capitalisation
Part OTEA ACTIONS EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	17 552 853,26	14 864 177,52
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 033 960,51	4 558 125,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 459 210,11	-3 528 080,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 478 923,67	1 714 903,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-655 257,25	-123 931,89
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		15 464,56
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-18 088,89	-102 522,66
Frais de transactions	-9 409,05	-10 887,17
Différences de change	66 768,00	87 680,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 371 171,31	554 339,81
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-805 142,64	2 566 028,67
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 566 028,67	-2 011 688,86
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-4 951,86	7 851,86
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		4 951,86
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 951,86	2 900,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-121 515,00	-484 267,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	14 492 901,97	17 552 853,26

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	836 760,00	5,77
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	836 760,00	5,77
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	836 760,00	5,77						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							270 759,24	1,87
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			836 760,00	5,77						
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	270 759,24	1,87								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 298 008,90	8,96						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	129 425,98	0,89						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	28 667,99
	Frais de gestion variable	8,86
TOTAL DES DETTES		28 676,85
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-28 676,85

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OTEA ACTIONS EUROPE C		
Parts souscrites durant l'exercice	7 161,2451	684 053,97
Parts rachetées durant l'exercice	-4 773,4800	-437 487,18
Solde net des souscriptions/rachats	2 387,7651	246 566,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 016,5000	
Part OTEA ACTIONS EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	5 920,1109	1 349 906,54
Parts rachetées durant l'exercice	-8 949,2326	-2 021 722,93
Solde net des souscriptions/rachats	-3 029,1217	-671 816,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	59 518,3244	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OTEA ACTIONS EUROPE C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part OTEA ACTIONS EUROPE R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part OTEA ACTIONS EUROPE C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 061,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part OTEA ACTIONS EUROPE R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	350 139,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	8,86
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			828 420,00
	FR0013482395	GALILEO MIDCAP C	413 700,00
	FR0011233550	ZEN CAPITAL C	414 720,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			828 420,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-116 225,13	-489 065,92
Total	-116 225,13	-489 065,92

	30/12/2022	31/12/2021
Part OTEA ACTIONS EUROPE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 436,59	-27 050,29
Total	4 436,59	-27 050,29

	30/12/2022	31/12/2021
Part OTEA ACTIONS EUROPE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-120 661,72	-462 015,63
Total	-120 661,72	-462 015,63

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	782 908,12	1 543 937,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	782 908,12	1 543 937,03

	30/12/2022	31/12/2021
Part OTEA ACTIONS EUROPE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	78 676,74	103 689,63
Total	78 676,74	103 689,63

	30/12/2022	31/12/2021
Part OTEA ACTIONS EUROPE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	704 231,38	1 440 247,40
Total	704 231,38	1 440 247,40

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	7 325 212,72	11 069 601,76	14 864 177,52	17 552 853,26	14 492 901,97
Part OTEA ACTIONS EUROPE C en EUR					
Actif net				1 443 907,62	1 459 955,89
Nombre de titres				13 628,7349	16 016,5000
Valeur liquidative unitaire				105,94	91,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				7,60	4,91
Capitalisation unitaire sur résultat				-1,98	0,27
Part OTEA ACTIONS EUROPE R en EUR					
Actif net	7 325 212,72	11 069 601,76	14 864 177,52	16 108 945,64	13 032 946,08
Nombre de titres	46 865,8620	54 441,5237	64 114,8990	62 547,4461	59 518,3244
Valeur liquidative unitaire	156,30	203,33	231,83	257,54	218,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	16,97	3,77	24,59	23,02	11,83
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,65	-3,50	-10,16	-7,38	-2,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SOFTWARE	EUR	26 000	629 720,00	4,34
TOTAL ALLEMAGNE			629 720,00	4,34
ETATS-UNIS				
RIMINI STREET INC	USD	90 000	321 293,04	2,22
TOTAL ETATS-UNIS			321 293,04	2,22
FRANCE				
ACCOR	EUR	8 000	186 800,00	1,29
AIR LIQUIDE	EUR	1 210	160 204,00	1,11
ATEME SA	EUR	77 000	802 340,00	5,53
AXWAY SOFTWARE	EUR	11 400	189 810,00	1,31
BNP PARIBAS	EUR	6 000	319 500,00	2,21
BUREAU VERITAS	EUR	18 000	442 980,00	3,06
CAPGEMINI SE	EUR	800	124 760,00	0,86
CEGEDIM	EUR	8 100	117 936,00	0,82
CLARANOVA	EUR	120 000	329 760,00	2,27
CRITEO ADR	USD	40 000	976 715,86	6,74
DANONE	EUR	5 000	246 150,00	1,69
DASSAULT SYST.	EUR	3 500	117 232,50	0,80
ELIS	EUR	37 500	518 250,00	3,58
ESKER SA	EUR	4 000	629 200,00	4,34
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	132	1 865,16	0,01
IMERYS EX IMETAL	EUR	10 000	363 400,00	2,51
JCDECAUX SE	EUR	10 000	177 200,00	1,22
KORIAN SA	EUR	18 000	182 160,00	1,26
L'OREAL	EUR	200	66 720,00	0,46
LEGRAND SA	EUR	2 000	149 640,00	1,03
MICHELIN (CGDE)	EUR	12 500	324 812,50	2,24
NEXANS SA	EUR	4 000	337 800,00	2,34
PLASTIC OMNIUM	EUR	20 000	271 600,00	1,87
Quadient SA	EUR	40 000	550 800,00	3,80
SAFRAN SA	EUR	3 000	350 760,00	2,42
SAINT-GOBAIN	EUR	15 000	684 750,00	4,73
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	4 500	588 240,00	4,06
SES IMAGOTAG SA	EUR	4 000	488 000,00	3,36
SPIE SA	EUR	20 000	487 200,00	3,36
VALEO SA	EUR	6 000	100 200,00	0,70
VERIMATRIX SA	EUR	100 000	77 600,00	0,53
VISIATIV SA	EUR	16 967	458 109,00	3,16
WITBE SA	EUR	65 000	493 350,00	3,41
TOTAL FRANCE			11 315 845,02	78,08
PAYS-BAS				
STELLANTIS NV	EUR	35 000	464 240,00	3,20
TOTAL PAYS-BAS			464 240,00	3,20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	12 000	396 060,00	2,74
TOTAL SUISSE			396 060,00	2,74
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 127 158,06	90,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées			13 127 158,06	90,58
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
CLARANOVA SA 5.0% 01-07-23 CV	EUR	760 000	836 760,00	5,77
TOTAL FRANCE			836 760,00	5,77
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			836 760,00	5,77
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			836 760,00	5,77
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GALILEO MIDCAP C	EUR	3 500	413 700,00	2,85
ZEN CAPITAL C	EUR	4 000	414 720,00	2,87
TOTAL FRANCE			828 420,00	5,72
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			828 420,00	5,72
TOTAL Organismes de placement collectif			828 420,00	5,72
Dettes			-28 676,85	-0,20
Comptes financiers			-270 759,24	-1,87
Actif net			14 492 901,97	100,00
Part OTEA ACTIONS EUROPE R	EUR	59 518,3244	218,97	
Part OTEA ACTIONS EUROPE C	EUR	16 016,5000	91,15	

7. ANNEXE(S)



CAPITAL

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

OTEA ACTIONS EUROPE - Parts R Code ISIN : FR0010738153

Société de gestion : OTEA Capital

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds est, au travers d'une sélection de titres discrétionnaires, la recherche d'une croissance du capital supérieure à 5% par an en moyenne, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant aux marchés actions européens.

Le FCP est éligible au PEA, l'investissement minimum aux actions des pays de la communauté européenne sera de 75%. Le FCP est principalement orienté sur les titres actions par des investissements directs.

- Le portefeuille sera constitué d'un maximum de 50 valeurs, principalement grandes et moyennes capitalisations sur tous secteurs. Lorsque l'évolution de ces marchés paraît favorable à la SGP, le fonds pourra être exposé aux marchés actions jusqu'à 110% de l'actif.

La sélection des investissements repose sur l'utilisation combinée de l'analyse quantitative comme premier filtre et de l'analyse fondamentale comme support de la décision d'investissement. Les clés de la sélection de titres demeurent la qualité de la société et la valorisation qui doivent toutes deux laissées apparaître un potentiel d'appréciation sensible sur la période d'investissement considérée.

- Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif. La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée et du rating. Leur sensibilité restera inférieure à 5.

- Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

La composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel, ni au niveau d'une classe d'actifs un indicateur de référence.

Le Fonds prend en compte les critères ESG dans son processus de gestion cette approche n'est pas déterminante dans les décisions de gestion et le Fonds n'a pas d'objectifs liés à la durabilité. Pour obtenir plus d'informations sur la prise en compte des critères ESG, veuillez consulter notre politique ESG sur notre site internet :

Politique ESG – OTEA Capital (otea-capital.fr) <https://otea-capital.fr/politique-esg/>

Réglementation SFDR : Sous l'article 8

L'indice « Dow Jones Euro Stoxx » dividendes réinvestis, pourra cependant être retenu comme indicateur de performance à posteriori.

Classification AMF : OPCVM Action des pays de la communauté européenne.

FCP de capitalisation

La VL est quotidienne.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 14.00 (heure Paris) auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine VL en dix-millièmes de parts.

Durée recommandée de placement : Minimum 5 ans.

- Le fonds pourra investir de 0% à 25% de son actif net dans des actions de petites capitalisations.

-Le fonds pourra être exposé à un risque de change sur les devises européennes non intégrées dans l'euro ou sur le dollar US. Ce risque ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant et ne représentera pas plus de 10% de l'actif net.

- Utilisation possible d'instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré d'actions, en couverture ou en exposition. L'exposition action restant comprise entre 60% et 110% de l'actif.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds

Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « catégorie 6 », ce qui rend compte du type de gestion mis en œuvre par OTEA Capital basée sur les actions de sociétés européennes.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque d'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le gérant pourra être amené à intervenir sur les marchés de futures et d'options, sur actions et sur indices.

- Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OTEA ACTIONS EUROPE Identifiant d'entité juridique : 969500XCC01OU5GZZ553

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de <u>0</u> % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions de la communauté européenne au travers d'une sélection de titres d'entreprises choisis pour leurs qualités financières et sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds, telles que la prise en compte par les

entreprises des risques environnementaux, la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air (émissions de CO2), l'amélioration des conditions de travail, la promotion de la parité homme/femme, la protection des employés (politique de sécurité et de santé).

En outre, le Fonds s'engage à exclure :

- les armes controversées (bombes à sous munitions, mines anti-personnel, armes chimiques et biologiques).

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Le Fonds promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance E.S.G du portefeuille est la note ESG du Fonds. Le fonds vise une amélioration de sa note E.S.G dans le cadre d'une approche « Best Effort ».

De plus, le Fonds n'investira pas dans des actions et dans des titres assimilables à des actions d'entreprises exposées à certaines activités (« les activités exclues ») et les sociétés pour lesquelles les controverses sont sévères.

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1, du règlement délégué (UE) 2022/1288 (également appelé « Règlement sur la divulgation »).

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance d'entreprise responsable (E/S/G). Le fonds n'a toutefois pas d'objectif d'investissement durable direct. Le Fonds est classé comme fonds de l'article 8 en vertu du règlement sur la publication d'informations et a pris en compte les aspects de durabilité correspondants dans son processus d'investissement.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sont intégrées à plusieurs niveaux à la fois dans la définition de l'univers d'investissement éligible et dans la construction du portefeuille et disponibles dans l'outil utilisé par l'équipe de gestion pour la sélection de titres.

Par ailleurs, le Fonds exclut le secteur des armes controversées et l'investissement dans un émetteur exposé à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externe Sustainalytics, le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1 du règlement (UE) 2022/1288.

- **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**
Description détaillée :

Le Fonds ne s'engage actuellement pas à investir dans un investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE, mais uniquement au sens du règlement sur la publication des informations en matière de finance durable ("SFDR"). Néanmoins, cette position est maintenue à l'étude à mesure que les règles sous-jacentes sont finalisées et que la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps. Par conséquent, l'alignement sur la taxinomie de l'UE des investissements de ce Fonds n'a pas été calculé et a donc été considéré comme constituant 0 % du portefeuille.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui,

grâce à l'application des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externes Sustainalytics.

Non



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement détaillée du Fonds est présentée dans le prospectus au chapitre « Stratégie d'investissement ».

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les contraintes sont imposées par la politique d'exclusions normatives et les controverses. Ils réduisent l'univers d'investissement.

- ***Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

L'univers d'investissement du Fonds est ajusté en excluant 20% des entreprises les moins performantes en termes de score ESG. L'analyse de l'univers de référence est faite en prenant appui sur la notation de Sustainalytics.

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?***

L'analyse de la bonne gouvernance d'entreprise fait partie intégrante du facteur ESG. Le critère de gouvernance est pondéré à 50% dans notre notation interne. Pour attribuer un score, l'équipe d'investissement tient compte de plusieurs facteurs tels que la qualité et l'expérience de la direction et du conseil d'administration, la diversité homme/femme au sein de l'exécutif, le niveau d'indépendance du conseil d'administration, la fonction séparée entre président et directeur général, la rémunération du board et du conseil d'administration, le respect des actionnaires minoritaires et du droit des actionnaires. Nous recueillons autant d'informations que possible sur ces sujets par le biais des rapports annuels publiés par les entreprises ainsi que notre questionnaire ESG et lors de nos entretiens dédiés avec les entreprises.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Au maximum 10% de l'actif net n'est pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres).

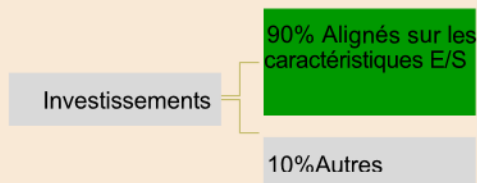
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

0% d'investissement aligné sur la taxonomie. Il est difficile actuellement de soutenir un engagement significatif en faveur d'une proportion minimale d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Il existe en effet peu de données suffisamment fiables et la couverture des données est trop faible pour nous engager sur un chiffre précis. Les sociétés sont tenues de publier dans leur rapport annuel 2022 (au cours de l'année 2023) le pourcentage d'alignement de leurs activités avec la taxonomie de l'UE sur seulement deux des six objectifs, à savoir atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Ces éléments nous permettront d'y voir plus clair et ainsi de potentiellement nous engager sur un pourcentage d'alignement avec la taxonomie.

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds peut détenir des liquidités, des instruments dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- ***Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Non applicable

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?***

Non applicable

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

Non applicable

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Il est possible de disposer de plus d'informations concernant l'approche extra-financière de la société de gestion au travers les documents ESG tels que le Rapport ESG, le Code de transparence et la politique SFDR disponibles sur le site internet de la société de gestion (<https://otea-capital.fr/politique-esg/>).